

dessus. Si le chemin de fer projeté se trouve dans les limites d'une province et si le bill ne contient aucune déclaration tendant à dire que l'ouvrage est à l'avantage général du Canada, nous n'avons aucun droit de nous en occuper.

L'honorable M. BOSTOCK: L'article tend à dire que cette ligne doit partir d'un endroit de la province d'Alberta et passer à travers les montagnes Rocheuses et se terminer à ou près du village Michel, qui se trouve dans la province de la Colombie-Anglaise.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Le point qui a été soulevé aujourd'hui a déjà été soulevé dans d'autres occasions. La règle c'est que nous affirmons le principe d'un bill à sa deuxième lecture. S'il doit être compris ici, comme la chose a été comprise aux Communes il y a quelques années, que vous n'êtes pas liés au principe d'un bill à sa deuxième lecture, mais que vous êtes libres de le discuter au comité ou à sa troisième lecture, il n'y aurait guère de logique dans l'objection soulevée par l'honorable sénateur de Saint-Thomas; mais la règle peut être invoquée en comité. Si l'on essayait au comité de faire au bill quelque changement qui en altererait le principe, on pourrait s'y opposer en prétendant que le principe a été accepté à la deuxième lecture. Pour cette raison, le point soulevé par l'honorable sénateur est important, et le Sénat devrait décider si nous allons suivre la pratique, qui a été suivie durant plusieurs sessions, de lire les bills et de les envoyer aux comités pour qu'ils y soient discutés au long. Nous devrions affirmer quelque principe par lequel nous pourrions être guidés à l'avenir. Ce bill peut être très bon. J'ai parcouru la plus grande partie du pays à travers lequel le chemin de fer doit être construit; mais je ne suis pas prêt à exprimer une opinion sur la nécessité qu'il y a actuellement de construire le chemin. Je ne suis pas, non plus, prêt à exprimer une opinion sur le principe du bill autre que le principe général, à savoir que les chemins de fer sont avantageux pour les régions qu'elles traversent. Je n'objecte pas au principe de ce bill, autant que je puis le comprendre; mais il y a d'autres bills, tels que celui qui a été discuté cet après-midi, et dans lequel un prin-

cipe très important est en jeu, et je me demande jusqu'à quel point ce principe devrait être invoqué à l'avenir. Le Gouvernement devrait exprimer une opinion sur cette question. Il voit à l'application des règles de la Chambre et il a une très grande responsabilité.

L'honorable sir RICHARD CARTH-WRIGHT: S'il y avait quelque chose d'extraordinaire à la législation projetée, il serait bon de la discuter, mais il s'agit d'un bill de chemin de fer ordinaire, si je comprends bien, et semblable à des centaines d'autres que nous avons adoptés. Le meilleur endroit pour discuter les détails les plus importants est le comité des chemins de fer. Les deux Chambres ont invariablement suivi cette pratique, et je ne vois aucune raison pour ne pas continuer à agir ainsi, à moins qu'il ne se présente quelque bill spécial qui appelle l'attention de la Chambre à la deuxième lecture.

L'honorable M. WILSON: Nous n'avons pas tous la bonne fortune d'être membres du comité des Chemins de fer. Conséquemment nous ne pouvons traiter à fond les détails des bills des chemins de fer. Nous pouvons, naturellement, assister aux séances du comité des Chemins de fer, mais nous y sommes considérés comme des gens qui ne comprennent pas la nature des mesures soumises à la discussion.

L'honorable M. WATSON: Non.

L'honorable M. WILSON: Le promoteur du bill devrait être en mesure de nous expliquer tout le bill. Si je comprends bien, le chemin de fer doit être construit à travers un défilé, et il est très important de savoir si plusieurs lignes pourront traverser ce défilé. Dans la négative, le Gouvernement devrait s'occuper de cela. Il ne devrait pas compter seulement sur le comité des chemins de fer pour étudier les détails de ce bill. Il n'est pas étonnant que nous soyons accusés parfois de négliger nos devoirs, et conséquemment je proposerai que le bill soit tenu en suspens durant quelques jours, jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de l'étudier plus attentivement.

L'honorable M. FERGUSON: Je ne vois aucune raison qui exige la suspension de ce bill. C'est une mesure simple. Nous